

Saint-Nicolas, le 15 septembre 2026

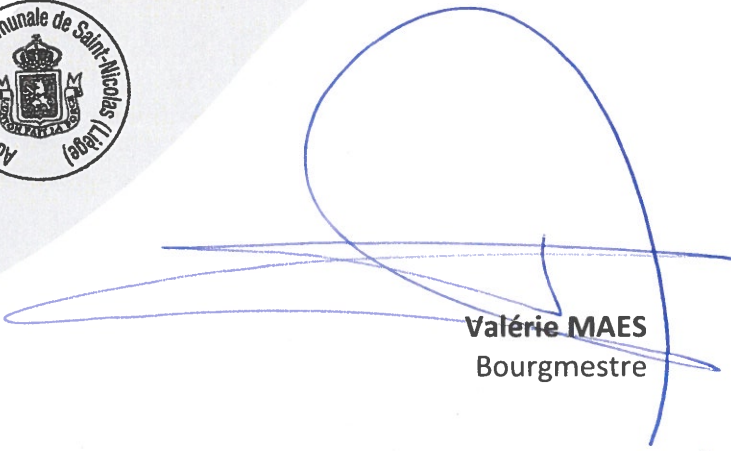
**Aux membres du Conseil communal**

Madame la conseillère,  
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **le point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 21 septembre 2026**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de Mme C. VERSCHEURE (Groupe ECOLO)

22. Intégration des politiques climatiques (atténuation, adaptation, gestion des risques, réduction des vulnérabilités) dans le budget communal 2027 et dans les schémas de développement communaux



**Valérie MAES**  
Bourgmestre